SWISS REAL ESTATE SCHOOL

Assurances sociales
> Par Guy Longchamp

Le cours a pour objectif de familiariser les participants au domaine des assurances sociales et privées auquel ils sont susceptibles d'être confrontés dans leurs activités, en particulier :

- Perte de gain maladie (facultative) ;
- Assurance-accidents obligatoire et complémentaire ;
- Système de prévoyance des trois piliers : AVS/AI, prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire, prévoyance individuelle liée et libre.

Après avoir rappelé les bases théoriques essentielles, les obligations et les droits découlant de ces branches d'assurances sont illustrés par des exemples tirés de la pratique, notamment :

- Affiliation ;
- Déclaration de sinistre et obligation de diminuer le dommage ;
- Paiement des cotisations ;
- Etendue des prestations légales et contractuelles ;
- Responsabilité de l'employeur et de l'assuré.

Les participants devront maîtriser les réflexes de base et préserver les droits de l'employeur et de l'assuré.